

AVIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL OUVERT N° 028.24/AONO/SONARA/CIPM/2024 DU 08/11/2024 Relatif à L'ENTRETIEN DES ESPACES VERT DE LA RAFFINERIE ET DU MAGASIN GENOYER POUR LE COMPTE DE L'ANNÉE 2025

1.0bjet

Le Directeur Général de la SONARA, Autorité Contractante, lance un Appel d'Offres National Ouvert relatif à l'entretien des espaces verts de la raffinerie et du magasin GENOYER pour le compte de l'année 2025.

2.Consistance des prestations

Sur le plan technique et conformément au descriptif des Termes de Référence, les prestations à charge du potentiel Cocontractant se déclinent comme ci-après :

(a) Surfaces gazonnées ou non

- La tonte des aires gazonnées (soit mécanique, soit manuelle, soit chimique ou les trois combinés) doit être systématiquement faite avec obligation de résultat (hauteur de la tonte : 2 cm maximum). Le prestataire devra s'assurer de la propreté permanente de toutes les installations à sa charge ;
- Le désherbage des espaces verts non gazonnés et à partir de la lisière des espaces gazonnés, avec obligation des

résultats (toute espace non gazonné où la hauteur des herbes est supérieure à 5 cm sera considérée non conforme) ;

- L'arrachage des mauvaises herbes dans les espaces gazonnés ;
- Le ratissage, ramassage et évacuation des déchets de tonte et de coupe des herbes ;
- L'arrosage du gazon autour de chaque bâtiment sur un rayon de cinquante (50) mètres en saison sèche ;
- Le défrichage des herbes et la coupe des arbustes situés entre la clôture du chantier naval et celle de la SONARA ;
- Les végétaux et autres déchets seront évacués par le prestataire vers une décharge publique agréée et en accord avec la réglementation camerounaise et dont une copie devrait être transmise à la SONARA.

(b) Arbres, arbustes et haies

Il s'agit de :

- L'élagage des arbres et arbustes situés dans les zones des espaces verts concernés ;
- La taille des arbustes et les haies vives plantés dans les espaces engazonnés ou non et compris dans les aires définies plus haut. Hauteur maximum des haies : 1 mètre ;
- Le tuteurage des arbustes et des haies ;
- Le ramassage et évacuation des déchets de coupe et d'élagage des arbres, arbustes et fleurs vers une décharge publique agréée et en accord avec la réglementation camerounaise en vigueur.

(c) Caniveaux, rues et parties communes de la zone hors Douane

Il s'agit notamment :

- De nettoyer, balayer tous les détritiques des caniveaux

(zone hors douane), quels qu'ils s'agissent des végétaux, des chiffons, des bidons, des bouteilles, des madriers, des cailloux ou des déchets de toutes sortes sans que la liste ne soit exhaustive ;

- De nettoyer et de balayer les rues et les parties communes : rues, allées, parkings, trottoirs et leurs barbacanes, routes bitumées et non bitumées ;
- De curer le caniveau le long de la route nationale sur 500 m à partir de l'entrée à Mukudange qui va de la route nationale jusqu'au magasin FOSTER WHEELER.

3.Cout Prévisionnel

Le coût prévisionnel de l'opération issue des études préalables est de **FCFA 49.641.390** (quarante-neuf millions six cent quarante-un mille trois cent-quatre-vingt-dix) Toutes Taxes Comprises.

4.Allotissement

Les prestations ne sont pas alloties.

5.Participation et origine

La participation au présent appel d'offres est ouverte aux entreprises de droit camerounais.

6.Financement

Les prestations objet du présent appel d'offres sont financées par le budget de la SONARA (.....)

7.Consultation du Dossier

Le dossier peut être consulté aux heures ouvrables dès publication du présent à la SONARA B.P. 365 Limbé (Direction Générale/Département des Marchés).

8.Acquisition du Dossier

Le dossier peut être obtenu dès publication du présent avis au **Département des Marchés** de la SONARA B.P. 365 Limbé, contre présentation du reçu de versement d'une somme de FCFA **50.000** (cinquante mille) payable à la BICEC sous les références suivantes : **BICEC**

Compte / 335 98800001 89

Client Compte Spécial CAS – ARMP

Remettant : Nom du Soumissionnaire / A0 n°028.24

9. Remises des offres

Les offres rédigées en français ou en anglais, seront établies en six (6) exemplaires, dont un (1) original et cinq (5) copies respectivement marquées comme telles. L'ensemble devra parvenir au **Département des Marchés** de la Société Nationale de Raffinage (SONARA) B.P. 365 Limbe – Cameroun, Tel : 233.42.38.15 ou 233.33.22.38 / Fax : 233.42.41.99 ou 233.33.22.35, contre décharge dans le registre y consacré au plus tard le **04/12/2024** à 10h00, heure locale et devra porter la mention suivante :

APPEL D'OFFRES N°028.24/AONO/SONARA/CIPM/2024 DU 08/11/2024

ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA RAFFINERIE

ET DU MAGASIN GENOYER POUR LE COMPTE DE L'ANNÉE 2025

« À n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »

10. Délai de Livraison

Le délai maximum prévu par le Maître d'Ouvrage pour la réalisation des prestations objet du présent appel d'offres est de **douze (12) mois**, à compter de la date de notification de l'ordre de service correspondant, de commencer les prestations.

11. Cautionnement Provisoire

Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission. Sous peine de rejet, chaque soumissionnaire doit joindre à ses pièces administratives, une caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics au Cameroun (cf. pièce n°11), d'un montant de FCFA **832.560** (huit cent trente-deux mille cinq cent soixante) et valable pendant trente (30) jours au-delà de la date originale de validité des offres.

12.Recevabilité des Offres

Sous peine de rejet, les autres pièces du dossier administratif requises doivent être impérativement produites en originaux ou en copies certifiées conformes par le service émetteur ou une autorité administrative, conformément aux stipulations du Règlement Particulier de l'Appel d'Offres.

Elles devront obligatoirement dater de moins de trois (03) mois précédant la date originale de dépôt des offres ou avoir été établies postérieurement à la date de signature de l'Avis d'Appel d'Offres.

Toute offre incomplète conformément aux prescriptions du Dossier d'Appel d'Offres sera déclarée irrecevable ; il en sera ainsi notamment en cas d'absence de la caution de soumission délivrée par un établissement bancaire ou un organisme financier autorisés à émettre des cautions dans le cadre des marchés publics au Cameroun (cf. pièce n°11).

13.Ouverture des Plis

L'ouverture des offres se fera en deux temps ; l'ouverture des offres administratives et techniques interviendra dans un premier temps, suivie dans un second temps de celle des offres financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale requise :

- L'ouverture des pièces administratives et des offres techniques aura lieu le **04/12/2024** à 10h30 au Restaurant d'Entreprise de la SONARA à Limbé, par la Commission Interne de Passation des Marchés ; seuls les soumissionnaires peuvent assister à cette séance d'ouverture ou s'y faire représenter par une personne de leur choix dûment mandatée.
- Celle des offres financières aura lieu au terme de l'analyse technique et ne concernera que les soumissionnaires ayant obtenu la note minimale de 70 points sur 100.

14. Critères d'évaluation

Les critères de sélection des soumissionnaires se déclinent ainsi qu'il suit :

14.1. Critères essentiels

L'examen des critères essentiels va consister en une vérification de la conformité de l'offre du soumissionnaire par rapport aux exigences des Termes de Références (TDR) et ce, conformément aux stipulations du RPA0. Les points à vérifier porteront sur :

- Présentation et consistance de l'offre15 points
- Méthodologie et solutions techniques proposées22 points
- Organisation / Moyens humains / Qualification28 points
- Moyens matériels.....20 points
- Sécurité et Environnement.....15 points

TOTAL.....100 points

14.2. Critères éliminatoires.

- Dossier administratif incomplet,

- Absence de références (au moins 02) dans le domaine du désherbage (*joindre copie de la 1^{ère} et de la dernière page des marchés/contrats/commandes dont le cumul des délais d'exécution est supérieur ou égal à 24 mois + PV de réception / fiches de réceptions provisoires ou définitives correspondantes*),
- N'avoir pas obtenu au moins 70 points sur 100 après addition des notes des critères essentiels.

15. Attribution

Le Prestataire choisi sera celui dont la combinaison de l'offre technique et financière est évaluée la mieux disante sur la base de formule **NG = 0.7NT + 0.3NF.**

16. Durée Validité des Offres

Les soumissionnaires restent tenus par leur offre pendant trois mois (03) à partir de la date limite fixée pour la remise des offres.

17. Renseignements Complémentaires

Tous renseignements complémentaires pourront être obtenus aux heures ouvrables à la Société Nationale de Raffinage (Direction Générale/**Département des Marchés**) B.P. 365 Limbe – Cameroun, Tel : 233.42.38.15 ou 233.33.22.38 / Fax : 233.42.41.99 ou 233.33.22.35.

LIMBE Le 08-11-2024
Le DIRECTEUR GÉNÉRAL
EL HADJ BAKO HAROUNA